

Les garanties Pack Bleu Auto

Pour répondre à vos besoins, vous avez le choix parmi 3 formules de garanties* : «Tiers Mini», «Tiers Maxi» et «Tous Risques» selon votre véhicule et l'utilisation que vous en faites.

	TIERS MINI	TIERS MAXI	TOUS RISQUES
● Inclus dans la formule ○ En option			
Responsabilité Civile / Défense	●	●	●
Recours	●	●	●
Dommages corporels du conducteur	●	●	●
Assistance de base	●	●	●
Evénements climatiques	●	●	●
Catastrophes naturelles	●	●	●
Bris de glace	○	●	●
Vol		●	●
Incendie, Explosion, Attentat		●	●
Contenu et équipement du véhicule ⁽¹⁾		●	●
Dommages tous accidents			●
Assistance panne 0 km	○	○	○
Véhicule de remplacement +	○	○	○
Capital panne			○
PACK PROTECTION DE L'AUTOMOBILISTE			
Défense juridique de l'automobiliste	○	○	○
PACK SÉCURITÉ FINANCIÈRE			
Indemnisation +			○

Capital panne

Si vous tombez en panne, cette garantie* prend en charge les réparations à hauteur de 3 000 € avec une franchise de 500 €.

PACK PROTECTION DE L'AUTOMOBILISTE

Défense juridique de l'automobiliste*

- Pour défendre vos intérêts en tant que consommateur en cas de litige lié à la consommation lors de l'achat, la vente ou la réparation de votre véhicule.
- Pour vous défendre pénalement en tant que conducteur en cas d'infraction au Code de la Route passible d'un retrait de points ou d'un retrait de permis.

PACK SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Indemnisation +*

En cas de destruction totale ou de vol de votre véhicule, non retrouvé, vous serez indemnisé :

- à la valeur d'achat de votre véhicule en fonction de la période que vous avez choisie (24, 36 ou 48 mois suivant sa date de 1^{ère} mise en circulation),
 - au-delà, jusqu'à 40 % de plus que sa valeur,
- OU**
- à hauteur de la somme restant due au titre du crédit contracté pour l'acquérir.

* Voir détails et modalités des garanties dans les Conditions Générales.

(1) Ex. de contenu : valises et vélo à l'intérieur du véhicule ;

Ex. d'équipement : becquet arrière et film occultant.

Des avantages indispensables

Les formules du Pack Bleu Auto sont composées de services et avantages* pour vous permettre de prendre la route en toute sécurité.

Garantie dommages corporels du conducteur

Incluse dans toutes nos formules, cette garantie⁽¹⁾ permet de bénéficier d'un capital en cas de décès et d'une indemnisation élevée en cas d'invalidité permanente, pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros, majorée de 25 % si vous avez besoin de l'assistance d'une tierce personne.

Indemnisation
jusqu'à
1 million
d'euros

En cas d'hospitalisation d'au moins 3 jours ou d'incapacité de travail d'au moins 6 jours, votre assistance met à votre disposition pendant la durée de la perte d'autonomie les services d'une aide ménagère (repassage, ménage, préparation des repas) dans la limite de 30h / mois.

Assistance 24h / 24 - 7j / 7 - 365j / an

Pour résoudre les difficultés rencontrées au cours de vos déplacements, par exemple en cas de panne⁽²⁾, d'accident, de vol... Que vous soyez en France ou à l'étranger, ce service prend en charge votre hébergement ou rapatriement ainsi que le dépannage ou remorquage de votre véhicule.

Assistance
incluse

SOS constat amiable - Service "sinistres"

En cas d'accident, un conseiller répond en direct, par téléphone, à toutes vos questions : pour rédiger le constat amiable, vous indiquer la démarche à suivre, les coordonnées d'un garagiste à proximité...

Pas de franchise bris de glace

La garantie couvre, sans franchise et même en cas de choc, le bris de votre pare-brise, de la lunette arrière, des glaces latérales, du toit vitré et des optiques de phares avant.

0€
de franchise
bris de glace

Prêt de votre voiture

Aucune déclaration préalable ne vous sera demandée si vous prêtez occasionnellement votre véhicule à un conducteur expérimenté.

Remboursement en valeur d'achat de votre véhicule

En cas de vol ou de destruction totale de votre véhicule de moins de 1 an lors d'un événement garanti, celui-ci vous est remboursé au prix de sa valeur d'achat⁽³⁾.

Véhicule
remboursé
à sa valeur
d'achat

* Voir détails et modalités des garanties dans les Conditions Générales.

(1) Dans les limites prévues par la garantie. (2) À plus de 50 km de votre domicile. (3) Selon la formule souscrite

Des tarifs appréciables

Avec Pack Bleu Auto, vous bénéficiez d'avantages tarifaires attractifs.

Bonus Lauréat

Si vous disposez d'un bonus de 0,50 depuis plus de 2 ans, vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire de 2 % applicable à la prochaine échéance. Après 4 ans chez Mutuelle Bleue, la réduction est de 4 %, après 6 ans de 6 % et peut atteindre 8 % au bout de 8 ans.

Jusqu'à
8%
de
remise

40 % de remise sur l'assurance de votre moto⁽⁴⁾

En assurant votre voiture et votre moto chez Mutuelle Bleue, vous bénéficiez d'une réduction de 40 % sur l'assurance de votre moto.

-40%
pour la
moto⁽⁴⁾

Offre au kilomètre **NOUVEAU !**

Si vous parcourez moins de 8 000 km par an, quelle que soit la formule souscrite, nous vous accordons une remise de 10 % sur votre cotisation annuelle.

5 % de remise sur l'assurance de votre 2^e voiture⁽⁵⁾

En assurant votre 2^e voiture chez Mutuelle Bleue, vous bénéficiez d'une réduction de 5 % sur son assurance.

-5%
sur la
2^e voiture⁽⁵⁾

(4) Offre réservée aux conducteurs âgés d'au moins 28 ans possédant une moto non sportive et titulaires d'un coefficient bonus-malus (moto) < 0,90. Usage tous déplacements exclu. Réduction sur votre cotisation moto hors accessoires hors série.

(5) Offre réservée aux clients assurant au moins 2 autos chez Mutuelle Bleue (sous le même numéro de client), dont les conducteurs désignés sont uniquement le souscripteur et/ou son (sa) conjoint(e). Réduction sur votre cotisation auto, y compris options, sur la voiture dont la cotisation est la moins élevée.

Mutuelle Bleue est partenaire de Nexx Assurances. Siège social : 68 rue du Rocher 75396 Paris Cedex 08. Contrat souscrit par l'intermédiaire d'Eurovie Conseil - SARL au capital de 1 508 676 euros - RCS Melun B 389 145 251 - N° Orias 08043303
Siège social : 6 rue René Pouteau 77000 Melun - Garantie financière et assurance de responsabilité civile conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances auprès de Nexx Assurance SA - Société Anonyme au capital de 16 182 000 euros entièrement versé - Siège social : Chaban de Chauray 79000 Niort - RCS Niort 403 329 519 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des Assurances - N° TVA intracommunautaire : FR 93 403 329 519.

Votre devis au **0 805 160 100** (appel gratuit depuis un poste fixe)



Santé - Prévoyance - Assurance